



HOTEL SCHÖNEGG
HOTEL • RESTAURANT

Conditions générales

1. Réservation définitive

Avec une réservation définitive, le client reconnaît ces conditions générales et accepte en particulier les conditions d'annulation. L'obligation juridique est valable avec la confirmation écrite envoyée à l'hôtel par poste, faxe ou e-mail. S'il vous plaît, contrôlez cette confirmation et signalez immédiatement les éventuelles erreurs ou corrections.

2. Arrivée

S'il vous plaît prenez en compte que Wengen est accessible seulement en train. Vous pouvez réserver une place de parc à Lauterbrunnen directement sur www.jungfrau.ch, si besoin est.

3. Conditions d'annulation

Saison d'hiver : Annulations jusqu'à 7 jours avant le jour de l'arrivée sont gratuites.
Ultérieurement, vous êtes contraint de payer les coûts complets.

Saison d'été: Annulations jusqu'à 30 jours avant le jour de l'arrivée sont gratuites.
Ultérieurement, vous êtes contraint de payer les coûts complets.

No show: Si malgré la réservation vous ne vous présentez pas dans notre établissement, vous serez tout de même obligé de régler la facture totale.

4. Modalités de paiement

L'hôtel peut demander au client un acompte allant jusqu'à 50% du montant de la réservation. Si l'acompte n'est pas nécessaire, l'hôtel peut tout de même réclamer, pour des raisons de sécurité concernant la réservation, une carte de crédit valide. Les informations de la carte de crédit peuvent être employées pour le paiement du séjour ou pour les coûts d'annulation. Les informations concernant la carte de crédit seront traitées de manière confidentielle. Les moyens de paiement acceptés sont : paiement en espèce (franc suisse), Maestro, Postcard, Visa, Mastercard, American Express, Union Pay.

5. Refus de la réservation

Le Schönegg Wengen AG se réserve exceptionnellement le droit de refuser une réservation confirmée si ces cas surgissent :

- Inhabitabilité de l'hôtel en raison de force majeure
- Fermeture ou changement des horaires d'ouvertures pour des raisons économiques ou juridiques
- Retard d'une demande d'un acompte ou d'un dépôt de garantie point 4

6. Assurance annulation

Il est conseillé de conclure une assurance annulation pour le coût totale de la réservation. Cette assurance couvre dans certains cas (Par exemple en cas de maladie ou d'accident) les coûts d'annulation.

7. Lieu de juridiction

Le lieu de juridiction est uniquement Lauterbrunnen. Les lois suisses sont applicable.

Wengen, 2021